Déclaration

Exigeons la fin de l'embargo des États-Unis sur Cuba

Casa de las Américas

lundi 14 juin 2021, mis en ligne par Françoise Couëdel

9 juin 2021 - *L'embargo économique, commercial et financier imposé par le gouvernement des États-Unis sur Cuba, représente, en pleine pandémie du COVID-19, une entrave macabre aux efforts destinés à freiner l'avancée du virus.*

Si on cherche l'exemple d'une politique absurde, obsolète, illégale et moralement insoutenable, si nous nous demandons quel est le système de sanctions unilatérales le plus injuste, le plus sévère et le plus durable qui ait été appliqué à un pays, si nous voulons signaler un acte d'agression unilatéral qui est une menace permanente contre la stabilité de Cuba, ses possibilités de développement et le bien-être de son peuple, il n'y a qu'une réponse : c'est l'embargo.

En pleine pandémie du COVID 19 le montage politique, légal et administratif qui soutient l'embargo perdure toujours, aggravé par plus de 240 mesures prises sous l'administration Trump, et qui n'ont pas été remises en cause par les nouveaux locataires de la Maison blanche. En plus de tout cela la campagne médiatique contre Cuba, basée, comme toujours, sur le mensonge et la diffamation s'est intensifiée.

L'embargo économique, commercial et financier imposé par le gouvernement des États-Unis contre Cuba représente, en pleine pandémie du COVID-19, en dépit de la qualité du système de santé publique et de l'industrie pharmaceutique cubaine, une entrave macabre aux efforts destinés à freiner la progression du virus, sauver des vies et coopérer avec d'autres pays contre la pandémie. Quel type de coopération pourrait s'établir depuis Cuba qui a déjà envoyé des brigades médicales dans le monde entier et qui prépare cinq candidats vaccins, si l'embargo était levé ? N'est-ce pas l'application extraterritoriale de l'embargo qui affecte les intérêts de tous les États de la planète, viole le droit international et affecte gravement le multilatéralisme, une façon d'étendre le domaine de la mort et d'entraver la solidarité si nécessaire au milieu d'une pandémie ?

Selon le rapport établi par Cuba chaque année, en vertu de la Résolution 74/7 de l'Assemblée nationale des Nations unies intitulé « Nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique contre Cuba », au cours des six décennies d'application de cette politique inhumaine, les dommages cumulés s'élèvent à 144 milliards 413,4 millions de dollars. Au cours de la période d'avril 2019 à mars 2020 le pays a subi des pertes de l'ordre de 5 milliards 570 millions 3mille dollars, chiffre qui dépasse de 226 millions de dollars ceux de la période antérieure et c'est la première fois qu'on enregistre un chiffre de plus de cinq milliards de dollars, ce qui met en évidence le renforcement de l'embargo ces derniers temps.

Face aux murs que dresse cette politique cruelle, la vocation de la Casa de las Américas a été d'ouvrir les portes grâce à la culture. On a voulu couper les liens entre Cuba et le reste du monde mais la Casa a su jeter des ponts, non seulement en Amérique latine et dans la Caraïbe mais aussi avec le peuple étasunien.

Le 23 juin prochain, Cuba présentera devant l'Assemblée générale des Nations unies la résolution annuelle, qui a dû être différée en raison de la pandémie, pour demander que soit mis fin à l'embargo des États-Unis contre l'île. Nous demandons l'appui et le soutien de nos amis, les amies et amis de la Casa de las Américas, par tous les moyens à leur portée au cours des jours et des semaines qui précèdent le vote,

pour appuyer la voix de Cuba à l’ONU.

L’embargo n’a pas réussi et ne réussira pas à faire plier la décision patriotique du peuple cubain de préserver sa souveraineté et son indépendance et sera toujours énergiquement condamné et rejeté par toutes les femmes et les hommes de bien de la Caraïbe, de notre Amérique et du monde.

La **Casa de las Américas** est une institution culturelle cubaine créée en 1959.

Traduction française de **Françoise Couëdel**.

Source (espagnol) : https://www.alainet.org/es/articulo/212578.